



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N° : 2026-0291

Service :
Direction Générale des Services

PORTANT DÉLÉGATIONS PERMANENTES DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

VU les articles L2122-19, L2122-22, L2122-30 et R2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2 du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté du Maire n° 261441 du 2 juillet 2026 nommant Monsieur Romain VIROT ;
VU l'arrêté du Maire n° 241703 du 30 septembre 2024 nommant Madame Alexandra MECA ;
VU l'arrêté du Maire n° 212083 du 28 septembre 2021 nommant Madame Sabine RENAULT ;
VU l'arrêté du Maire n° 261445 du 2 juillet 2026 nommant Monsieur Cédric LECOINTRE ;
VU l'arrêté n°2026-0274 en date du 30 juin 2026 portant délégations permanentes de signature au Directeur Général des services par intérim ;
Considérant la nécessité de faciliter la bonne marche de l'administration communale, fluidifier les circuits et réduire les délais procéduraux,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

L'arrêté du Maire n°2026-0274 en date du 30 juin 2026 portant délégations permanentes de signature au Directeur Général des services par intérim est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2

Monsieur Romain VIROT, Directeur Général des services, a, sous mon contrôle et ma responsabilité, délégation pour signer tout document concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres dans la limite de 25 000,00€ HT (sur la durée du marché) ainsi que tout bon de commande ou d'engagement dans la limite du même montant.

ARTICLE 3

En cas de congé annuel, d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain VIROT et dans l'ordre de priorité suivant, Madame Alexandra MECA(1), Madame Sabine RENAULT(2) Directrices Générales Adjointes des services et Monsieur Cédric LECOINTRE(3) ont délégation pour signer les documents mentionnés à l'article 2.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site de la Ville de Carcassonne.

Fait à Carcassonne, à l'hôtel de Ville,
Le 16 juillet 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260716-33069-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2026
Publication : 22/07/2026



Conformément à l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.